



## REVALORISATION DE L'IFSE POUR LES PERSONNELS SOCIAUX DU SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉTUDIANT·E·S ET DES UNIVERSITÉS

Suite à l'exclusion des personnels sociaux du Service Social en Faveur des Étudiant·es et des Universités de la revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) annoncée par le ministère de l'Éducation nationale en mai 2024, les organisations syndicales ont décidé de transmettre un courrier avec une demande d'audience au CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) et au MESR (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) afin de revendiquer l'alignement de l'indemnité.

Vous trouverez les 2 courriers intersyndicaux transmis en octobre [ici](https://cloud.cgteduc.fr/s/JMmWfim8iESkP5d).

<https://cloud.cgteduc.fr/s/JMmWfim8iESkP5d>

Nous avons reçu une réponse du MESR le 2 décembre dernier pour des propositions d'audience en décembre. Nous nous sommes interrogé·es sur le calendrier choisi par le MESR. En effet, au regard du contexte politique incertain à cette période, du risque de renversement du gouvernement, il ne nous semblait pas opportun d'être reçu·e·s dans ces conditions.

Ainsi, la CGT Éduc'action et l'ensemble des organisations syndicales ont souhaité reporter cette audience.

Depuis, une revalorisation a été actée par le MESR pour les personnels sociaux du Service Social en Faveur des Étudiant·es. Mais le compte est-il bon ? Il a été annoncé que les revalorisations avaient été alignées. La revalorisation avec rétroactivité depuis janvier 2024 a normalement été versée en décembre 2024. Il est important de vérifier que ce versement a bien été fait et qu'il n'a pas impacté le montant du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Pour rappel, les collègues des Services Sociaux en Faveur des Élèves et des Personnels (rectorat ou DSDEN) ont bénéficié d'une revalorisation de 3600 euros brut annuel pour les AS, de 4600 euros brut annuel pour les CT en Ile-de-France, de 2200 euros brut annuel pour les AS et de 2800 euros brut annuel pour les CT dans les autres régions.

Mais le combat continue pour les personnels sociaux gérés de manière autonome dans les universités.

**La CGT Éduc'action continue de revendiquer une égalité de traitement pour les 3 services sociaux de l'Éducation nationale, y compris pour les personnels sociaux des universités.**